

PROGRAMMES

2 0 0 6 - 2 0 0 7

CONSEIL DE RECHERCHES
EN SCIENCES HUMAINES
DU CANADA

Canada

PUBLIÉ PAR

Le Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada
350, rue Albert
C.P. 1610
Ottawa (Ontario) K1P 6G4

Tél. : (613) 992-0691

Télec. : (613) 992-1787

Courriel : info@crsh.ca

Avril 2006

ISBN 0-662-71354-0

Numéro de catalogue : CR2-2/2006F-PDF



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada

SAVOIR, C'EST COMPRENDRE

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) finance des recherches qui enrichissent la vie culturelle, économique et intellectuelle du Canada.

Que ce soit en archéologie, en éthique, en économie ou en droit, chaque année, les programmes du CRSH appuient des milliers de chercheurs et d'étudiants diplômés dans les universités et les collèges du pays.

Voici comment vous y prendre :

1- LISEZ CE GUIDE

Que vous soyez étudiant, professeur ou membre d'un organisme communautaire, le CRSH a un programme pour vous. Lisez la section « Candidats admissibles » de ce guide pour savoir à quelle catégorie vous appartenez, puis lisez le résumé des programmes pour trouver celui qui correspond le mieux à votre catégorie et à votre recherche.

2- SOUMETTEZ VOTRE DEMANDE

Bien que le CRSH essaie de rendre ce guide aussi complet et exact que possible, la source d'information la plus à jour demeure son site Web (www.crsh.ca). Faites une lecture en ligne de la description complète des programmes, suivez les instructions pour faire votre demande, puis faites-la parvenir au CRSH.

3- PATIENTEZ : LE COMITÉ D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS EST À L'ŒUVRE!

Votre demande passe entre les mains d'un comité composé d'experts canadiens en recherche issus du même domaine que le vôtre. Ce comité évalue votre demande selon sa qualité et son importance pour le milieu universitaire, puis présente ses recommandations de financement au CRSH. Grâce à ce processus indépendant et national d'évaluation par les pairs, le CRSH s'assure de subventionner les meilleurs projets de recherche du pays.

4- PARTAGEZ LES RÉSULTATS DE VOTRE RECHERCHE AVEC LES CANADIENS

Une fois votre recherche terminée, essayez de trouver des occasions d'en communiquer les résultats. La valeur de la recherche financée par le CRSH dépasse le seul milieu universitaire. Cette recherche aide les communautés à résoudre des problèmes sociaux et les responsables de l'élaboration des politiques à prendre des décisions concernant des questions pressantes. Elle permet aussi de mieux comprendre notre passé, notre présent et notre avenir.

Pour en savoir plus au sujet du CRSH et de ses programmes ou connaître les directives sur la façon de dépenser votre subvention de recherche, visitez le site Web du Conseil à www.crsh.ca.

TABLE DES MATIÈRES

> CANDIDATS ADMISSIBLES	1
-------------------------------	---

1 RECHERCHE FONDAMENTALE

Subventions ordinaires de recherche	5
Grands travaux de recherche concertée	5
Bourses postdoctorales du CRSH	6

2 RECHERCHE STRATÉGIQUE

Réalités autochtones	9
Bourse Aileen D. Ross	9
Bourse Bora Laskin pour la recherche sur les droits de la personne	10
Initiative canadienne sur les statistiques sociales	10
Cours d'analyse statistique de l'ICSS	10
Centres de données de recherche de l'ICSS	10
Alliances de recherche universités-communautés	11
Partenariats de recherche en foresterie	11
Les textes, les documents visuels, le son et la technologie	12
Infrastructure Canada : études de recherche évaluées par les pairs	12
Initiative de la nouvelle économie	12
Subventions de sensibilisation du public	13
Fonds d'initiatives internationales	13
Bourse Jules et Gabrielle Léger	14
Projet Metropolis	14
Programme de développement de la recherche sur le Nord	14
Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles	15
Programme sur les rapports en évolution	15
Subventions de recherche-crédation en arts et lettres	15
Initiatives de développement de la recherche	16
Initiative de recherche sur la participation au sport	16
Bourse Thérèse F. Casgrain	17
Chercheur en résidence virtuelle	17

3 DIFFUSION DE LA RECHERCHE

Aide aux ateliers et aux colloques de recherche au Canada	19
Aide aux revues de recherche et de transfert	19
Aide à l'édition savante	20

4 ÉTUDIANTS

Bourses de maîtrise du programme de bourses d'études supérieures du Canada	23
Bourses de doctorat du programme de bourses d'études supérieures du Canada et bourses de doctorat du CRSH	23
Bourse Aileen D. Ross	24
Suppléments du Service canadien des forêts aux bourses d'études supérieures	24
Bourse de la Reine	24
Initiative de recherche sur la participation au sport : suppléments aux bourses de doctorat	25

5 ÉTABLISSEMENTS

Aide aux petites universités	27
Subventions institutionnelles du CRSH	27

6 PRIX

Médaille d'or du CRSH pour les réalisations en recherche	29
Prix Aurore du CRSH	29
Prix postdoctoral du CRSH	29
Bourse William E. Taylor du CRSH	29

À QUEL GROUPE APPARTENEZ-VOUS?

> CANDIDATS ADMISSIBLES

Vous trouverez ci-dessous les exigences minimales pour chacune des catégories de candidats admissibles. Veuillez noter que les programmes du CRSH peuvent comporter des critères d'admissibilité supplémentaires. Tous les détails sont disponibles dans le site Web du CRSH (www.ccrsh.ca).

ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS

Étudiants de maîtrise

Les citoyens ou résidents permanents du Canada qui ont terminé ou qui sont sur le point de terminer leurs études de 1^{er} cycle en sciences humaines ou qui mènent déjà des études en vue de l'obtention de leur premier diplôme de maîtrise.

Étudiants de doctorat

Les citoyens ou résidents permanents du Canada qui ont obtenu ou obtiendront un diplôme de maîtrise en sciences humaines ou qui font des études de doctorat ou des études équivalentes.

CHERCHEURS POSTDOCTORAUX

Les citoyens ou résidents permanents du Canada qui ont récemment obtenu ou obtiendront bientôt un diplôme de doctorat ou un diplôme équivalent dans le domaine des sciences humaines, mais qui n'occupent pas un poste de professeur permanent ou un poste menant à une permanence.

PROFESSEURS

Les professeurs ou les chercheurs affiliés à un établissement postsecondaire canadien. Pour la plupart des subventions, le CRSH n'exige pas des candidats qu'ils soient des citoyens canadiens ou des résidents permanents.

Les chercheurs qui ne sont pas affiliés à un établissement postsecondaire canadien peuvent être admissibles à titre de cocandidats à certains programmes du CRSH. Les chercheurs étrangers peuvent participer à tous les projets subventionnés par le CRSH en tant que collaborateurs.

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET SANS BUT LUCRATIF

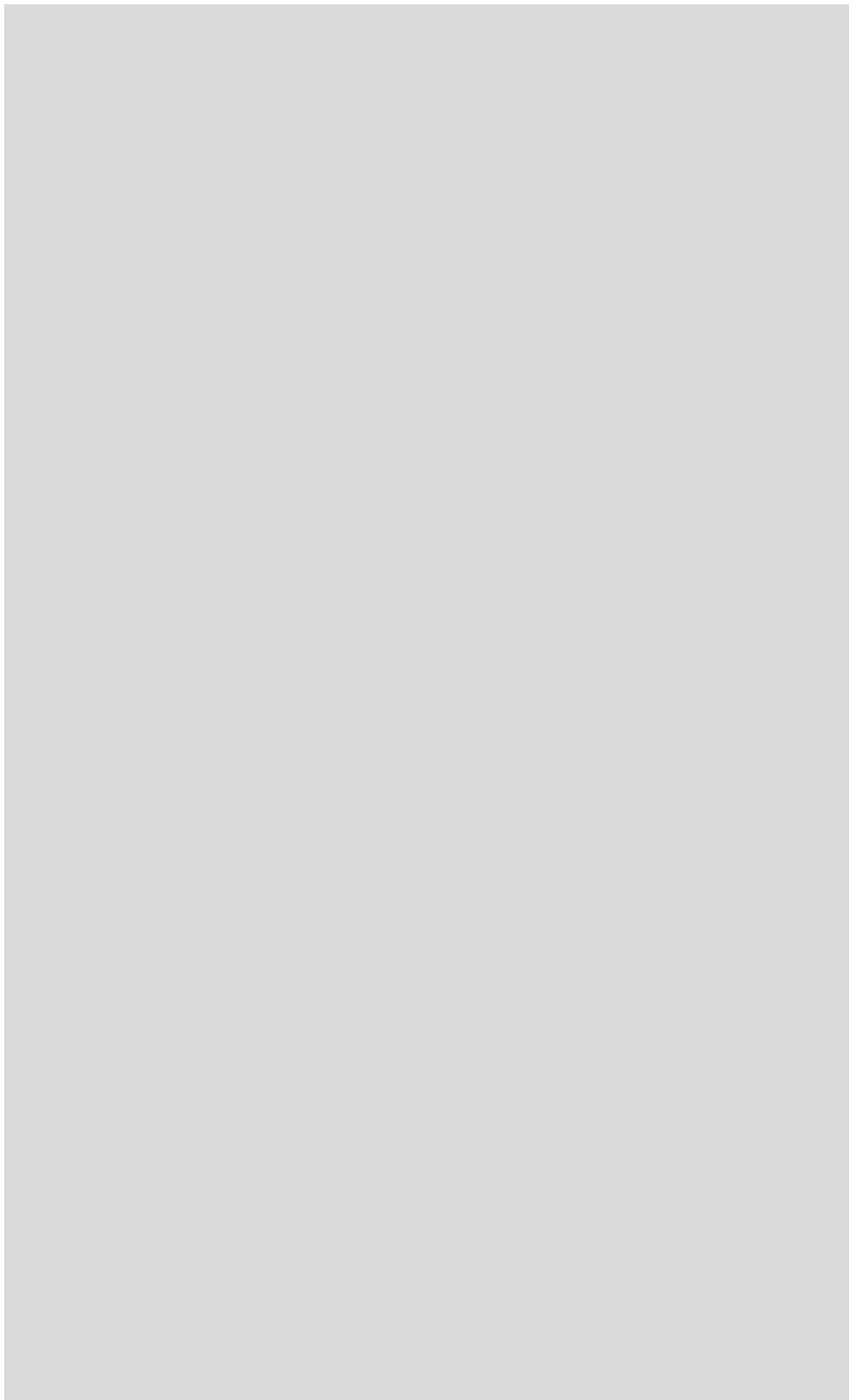
Les organismes communautaires et sans but lucratif, y compris les organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion, les réseaux de recherche et les organismes bénévoles.

ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES

Les établissements postsecondaires canadiens qui décernent des diplômes dans les disciplines des sciences humaines.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Les sociétés savantes qui sont enregistrées ou reconnues au Canada.



LES FONDEMENTS DU SAVOIR

1 RECHERCHE FONDAMENTALE

Le CRSH encourage une pensée indépendante et créative dans les universités et les collèges du pays. Ses programmes de recherche fondamentale contribuent à créer une base de connaissances vaste et solide qui permet au Canada de maintenir le cap dans un monde en constante évolution.

SUBVENTIONS ORDINAIRES DE RECHERCHE

Date limite : *Le 15 octobre de chaque année.*

Le Programme des subventions ordinaires de recherche appuie les travaux menés par des chercheurs travaillant seuls ou au sein de petites équipes ainsi que la formation en recherche dans le domaine des sciences humaines. En général, ce programme vise à appuyer des programmes de recherche triennaux dont les objectifs très larges englobent un ou plusieurs projets. Cependant, les programmes de recherche d'une durée d'un ou deux ans peuvent aussi être admissibles.

Valeur : *Jusqu'à 100 000 \$ par année ou un maximum de 250 000 \$ pour une période de trois ans.*

Candidats admissibles : *Les professeurs et les chercheurs postdoctoraux affiliés à une université.*

GRANDS TRAVAUX DE RECHERCHE CONCERTÉE (GTRC)

Date limite : *Lettre d'intention : le 31 janvier de chaque année; Demande officielle (sur invitation seulement) : le 1^{er} septembre de chaque année.*

Ce programme appuie la recherche concertée de grande envergure touchant des enjeux cruciaux d'ordres intellectuel, social, économique et culturel. Les travaux financés dans le cadre de ce programme requièrent la participation de nombreux chercheurs ayant des perspectives et des compétences diverses ainsi que l'inclusion, s'il y a lieu, de partenariats avec des groupes des secteurs privé et public.

Le programme est destiné aux chercheurs d'avant-garde qui possèdent un excellent dossier de réalisations ainsi qu'une solide expérience en recherche concertée, en formation d'étudiants et en administration de subventions et qui ont le leadership et les compétences nécessaires pour gérer un projet complexe et interdisciplinaire auquel participent plusieurs établissements.

Valeur : *Lettres d'intention : 20 000 \$ (pour l'élaboration de la demande détaillée); Subventions : un budget annuel minimum de 100 000 \$ pour une période de sept ans, pouvant aller jusqu'à 500 000 \$ pour une année donnée. Les projets peuvent être admissibles à une seconde subvention.*

Candidats admissibles : *Les professeurs.*

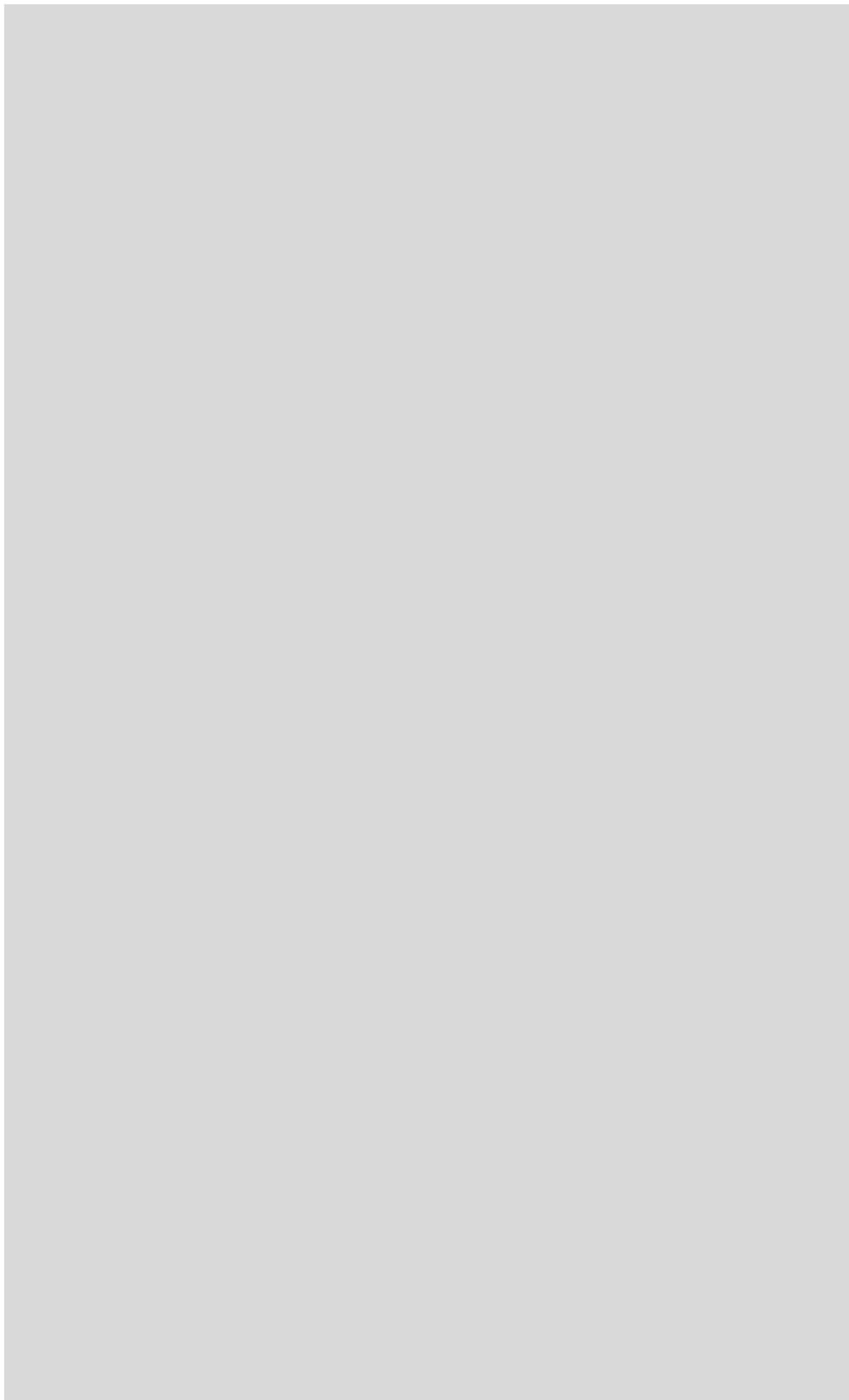
BOURSES POSTDOCTORALES DU CRSH

Date limite : *Le 30 septembre 2006.*

Ces bourses appuient des titulaires de doctorat prometteurs sans poste permanent en enseignement qui entreprennent de nouveaux travaux de recherche, publient des résultats de recherche, développent leurs propres réseaux de recherche, améliorent leur expérience en enseignement ou se préparent à participer à des concours nationaux de subvention de recherche. Les candidats doivent démontrer une compétence de haut niveau en matière de recherche et proposer un programme de recherche postdoctorale réalisable et d'une grande portée.

Valeur : *35 028 \$ par année pour une période maximale de deux ans, plus une indemnité de recherche de 5 000 \$.*

Candidats admissibles : *Les chercheurs postdoctoraux ayant répondu à toutes les exigences du doctorat dans les 36 mois précédant la date limite.*



DE PLUS GRANDES VILLES,
UN AIR PLUS POLLUÉ,
DES ENTREPRISES PLUS PUISSANTES,
DE PLUS PETITS SALAIRES...

2 RECHERCHE STRATÉGIQUE

Les programmes de recherche stratégique du CRSH permettent aux chercheurs travaillant dans diverses disciplines et ayant différents points de vue de définir et d'analyser les enjeux actuels les plus pressants. En amenant des experts d'horizons divers à se pencher sur des problèmes particuliers, le CRSH contribue à la création de solutions pouvant servir aux leaders politiques, aux dirigeants d'entreprise et aux chefs de file de la communauté de manière à faire du Canada – et du reste du monde – un endroit où il fait bon vivre.

RÉALITÉS AUTOCHTONES

Date limite : Voir le site Web (www.crsch.ca).

Ce programme pilote appuie les travaux de recherche portant sur des questions qui présentent un intérêt pour les peuples autochtones du Canada. Plus particulièrement, il permet de financer la recherche qui soutient et encourage : 1) le leadership et la participation autochtones; 2) l'élaboration de politiques liées aux collectivités autochtones; 3) une reconnaissance accrue des besoins, des valeurs, des connaissances, des expériences ainsi que de la contribution des peuples autochtones au Canada et à l'étranger.

Le programme invite les équipes de recherche qui combinent les connaissances et l'expérience des communautés autochtones avec les connaissances et l'expérience des chercheurs autochtones et non autochtones à soumettre des demandes pour des subventions de développement et de recherche.

Valeur : Subventions de développement : jusqu'à 25 000 \$ pour une période maximale de deux ans; Subventions de recherche : jusqu'à 100 000 \$ par année jusqu'à concurrence de 250 000 \$ pour une période de trois ans.

Candidats admissibles : Les professeurs, les chercheurs postdoctoraux affiliés à une université et les organismes communautaires et sans but lucratif.

BOURSE AILEEN D. ROSS

Date limite : La même que pour les bourses postdoctorales ou les bourses de doctorat, selon le cas.

Cette bourse est accordée à un chercheur exceptionnel, titulaire d'une bourse de doctorat ou d'une bourse postdoctorale, qui mène une recherche en sociologie, plus précisément en ce qui a trait à la pauvreté.

Valeur : 10 000 \$, en plus de la valeur de la bourse postdoctorale ou de la bourse de doctorat.

Candidats admissibles : Les chercheurs postdoctoraux et les étudiants des cycles supérieurs ayant été retenus dans le cadre du concours des bourses de doctorat ou des bourses postdoctorales.

BOURSE BORA LASKIN POUR LA RECHERCHE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Date limite : Le 30 septembre 2006.

Cette bourse appuie les recherches interdisciplinaires et multidisciplinaires dans le domaine des droits de la personne, en particulier les questions liées aux droits de la personne du Canada.

Valeur : Une allocation de 45 000 \$ à laquelle s'ajoute une indemnité de 10 000 \$ couvrant les frais de recherche et de déplacement liés à la recherche.

Candidats admissibles : Les professeurs.

INITIATIVE CANADIENNE SUR LES STATISTIQUES SOCIALES (ICSS)

COURS D'ANALYSE STATISTIQUE DE L'ICSS

Date limite : Octobre, tous les trois ans (2007, 2010, etc.)

L'un des objectifs importants de l'Initiative canadienne sur les statistiques sociales (ICSS) est de permettre au Canada d'accroître sa capacité d'analyser les statistiques sociales de manière à répondre à la demande croissante en matière de prises de décisions basées sur des faits probants dans les secteurs public, privé et bénévole. Le programme permet aux universités d'offrir aux chercheurs, aux étudiants, aux analystes des politiques et aux bibliothécaires de données des cours de courte durée sur les méthodes quantitatives ainsi qu'un accès protégé à de nombreux ensembles de données uniques rassemblés par Statistique Canada.

Valeur : Jusqu'à 50 000 \$ par année pour une période maximale de trois ans.

Candidats admissibles : Les établissements postsecondaires.

CENTRES DE DONNÉES DE RECHERCHE DE L'ICSS

Date limite : Les demandes peuvent être soumises en tout temps.

Ce programme permet aux chercheurs et aux équipes de recherche (y compris les étudiants) d'avoir accès aux données longitudinales confidentielles recueillies par Statistique Canada. Chaque centre de données est à la fois un bureau protégé de Statistique Canada et un laboratoire informatique d'analyse statistique. Les demandes sont évaluées en fonction de leur valeur d'érudition et de leurs chances de réussite ainsi que de leur pertinence pour l'accès à des microdonnées complexes. Les candidats retenus doivent se soumettre au même processus de vérification de sécurité que les employés de Statistique Canada.

Valeur : L'accès aux ensembles uniques de statistiques sociales et de compétences techniques qualifiés de « meilleur bureau de statistique du monde » par le magazine The Economist.

Candidats admissibles : Les professeurs, les chercheurs postdoctoraux, les étudiants des cycles supérieurs et ceux de 1^{er} cycle qui en sont à leur quatrième année d'études ainsi que les chercheurs et les futurs chercheurs travaillant dans des ministères et des organismes fédéraux.

ALLIANCES DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS (ARUC)

Date limite : Lettres d'intention : le 5 mai 2006; Demandes officielles (sur invitation seulement) : voir le site Web (www.crsb.ca).

Les communautés canadiennes font face à un éventail complexe de défis, tels que l'évolution du marché de l'emploi, la progression de la pauvreté et du nombre de sans-abri, la diversité croissante du tissu social, la transformation de la vie familiale, le changement de valeurs, les nouvelles compressions budgétaires des organismes et des services publics, l'accroissement de l'urbanisation et le dépeuplement des régions rurales ainsi que les nouvelles règles de compétitivité des entreprises.

Dans le cadre de ce programme, les universités et les organismes communautaires travaillent ensemble, en tant que partenaires égaux, dans le but de générer de nouvelles connaissances dans des domaines clés, de mieux cibler les priorités de recherche, de fournir de nouvelles possibilités de formation aux chercheurs et d'accroître la capacité de réponse de la recherche en sciences humaines relativement aux besoins des communautés canadiennes.

Valeur : Lettres d'intention : jusqu'à 20 000 \$ (pour l'élaboration de la demande officielle); Subventions : jusqu'à 200 000 \$ par année pour une période maximale de cinq ans.

Candidats admissibles : Les professeurs et les organismes communautaires et sans but lucratif.

PARTENARIATS DE RECHERCHE EN FORESTERIE

Ce programme, une initiative conjointe du CRSH, du Service canadien des forêts (SCF) et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), permet de financer des travaux de recherche en foresterie dans le domaine des sciences humaines. Ces projets, financés pour une période de trois ans, diffusent les nouvelles connaissances permettant d'améliorer les décisions, les règlements et les pratiques en matière de politiques dont nous avons besoin pour gérer de façon plus efficace et plus durable les forêts et l'industrie forestière du Canada.

Pour obtenir des renseignements détaillés concernant le programme et la présentation des demandes, veuillez consulter le site Web du CRSNG (www.crsng.ca).

LES TEXTES, LES DOCUMENTS VISUELS, LE SON ET LA TECHNOLOGIE

Date limite : *Le 15 septembre 2006.*

Les chercheurs en sciences humaines se servent actuellement de trois types élémentaires d'information numérique : les documents visuels, les textes et le son. Ce programme vise à aider ces chercheurs à se familiariser encore plus avec ces outils numériques et à en maximiser l'usage.

Les subventions de réseautage ont pour but d'aider les chercheurs à échanger davantage leurs connaissances et à mettre en œuvre de meilleures pratiques et des activités de recherche concertée. Les subventions pour ateliers et ateliers d'été permettent aux établissements d'enseignement postsecondaire d'offrir des séminaires et des ateliers sur les technologies et les techniques d'avant-garde relatives aux documents visuels, aux textes et au son. Les subventions pour conférences permettent aux chercheurs de présenter leurs méthodes et leurs résultats de recherche aux utilisateurs actuels et éventuels.

Valeur : *Jusqu'à 50 000 \$ pendant 12 mois pour tous les types de subventions.*

Candidats admissibles : *Les professeurs et les chercheurs postdoctoraux affiliés à une université (Subventions de réseautage); les établissements postsecondaires (Subventions pour ateliers, ateliers d'été et conférences).*

INFRASTRUCTURE CANADA : ÉTUDES DE RECHERCHE ÉVALUÉES PAR LES PAIRS

Ce programme, une collaboration entre Infrastructure Canada, le CRSH et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), appuie la recherche sur les questions concernant les infrastructures publiques et les collectivités.

Pour obtenir des renseignements détaillés concernant le programme et la présentation des demandes, veuillez consulter le site Web d'Infrastructure Canada (www.infrastructure.gc.ca).

INITIATIVE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE (INÉ)

L'INÉ appuie la recherche qui favorise une meilleure compréhension de l'impact de « l'économie du savoir » sur nos vies économique, sociale, politique et culturelle et qui est susceptible d'améliorer le pouvoir d'influence des Canadiens sur l'avenir, et ce, dans l'intérêt commun.

SUBVENTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

Date limite : *Le 10 novembre 2006.*

Les subventions de sensibilisation du public – qui ne sont offertes qu’aux titulaires de subventions de l’INÉ, anciens ou actuels – encouragent l’utilisation de techniques créatives et novatrices de diffusion des résultats de recherche à des publics non universitaires. Les candidats doivent démontrer la portée de leur recherche et sa pertinence pour le public visé – qu’il soit nouveau ou élargi – ainsi que l’efficacité des méthodes de communication prévues pour atteindre ce public.

Au nombre des activités possibles figurent les débats publics et les expositions, les séminaires organisés pour la presse, les articles de journaux et de magazines, les entrevues télévisées et radiophoniques, les didacticiels et les logiciels de réseau, l’utilisation de technologies interactives, les bases de données, les produits audiovisuels et les soumissions à des commissions publiques.

Valeur : *Jusqu’à 50 000 \$ pour une période maximale de 18 mois.*

Candidats admissibles : *Les chercheurs ayant déjà reçu un financement de l’INÉ en tant que chercheurs principaux (candidats) ou cocandidats.*

FONDS D’INITIATIVES INTERNATIONALES

Dates limites : *Le 2 juin, le 1^{er} septembre et le 1^{er} décembre 2006.*

La collaboration internationale en recherche est essentielle à l’accès au bassin mondial des connaissances, à la formulation de perspectives comparatives concernant des questions sociales, culturelles et économiques clés ainsi qu’à la mise en commun de connaissances et de ressources permettant de faire face à des enjeux mondiaux complexes. Par conséquent, le Fonds d’initiatives internationales aide les chercheurs à mettre sur pied et à diriger diverses activités de recherche concertée à l’échelle internationale ainsi qu’à y participer.

Les subventions de développement appuient les activités de développement qui mènent à d’importantes collaborations de recherche internationales. Les subventions pour projets appuient des projets qui visent à garantir la participation de chercheurs canadiens à des initiatives ou à des réseaux de recherche internationaux.

Valeur : *Subventions de développement : jusqu’à 25 000 \$ pendant un an; Subventions pour projets : jusqu’à 75 000 \$ pendant un an.*

Candidats admissibles : *Les professeurs et les chercheurs postdoctoraux affiliés à une université.*

BOURSE JULES ET GABRIELLE LÉGER

Date limite : Le 1^{er} octobre, tous les deux ans (2007, 2009, etc.).

Cette bourse vise à encourager la recherche portant sur les contributions historique et contemporaine de la Couronne et de ses représentants fédéraux et provinciaux aux vies politique, constitutionnelle, culturelle, intellectuelle et sociale du Canada.

Valeur : Une allocation de 40 000 \$ à laquelle s'ajoute une indemnité de 10 000 \$ couvrant les frais de recherche et de déplacement liés à la recherche.

Candidats admissibles : Les professeurs.

PROJET METROPOLIS

Le projet Metropolis est un forum international favorisant la recherche comparative sur la migration des populations, la diversité culturelle et les défis que représente l'intégration des immigrants dans les villes. Il vise à améliorer les politiques de gestion de la migration et de la diversité culturelle dans les grandes villes.

Pour obtenir des renseignements détaillés concernant le programme et la présentation des demandes, veuillez consulter le site Web de Metropolis Canada (www.canada.metropolis.net).

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LE NORD

Date limite : Voir le site Web (www.crsh.ca).

Ce programme vient combler une vieille lacune du financement de la recherche en sciences humaines traitant des régions du Nord du Canada (régions situées au nord de la limite inférieure de la zone de pergélisol) ou y étant effectuée, ou se rapportant aux conditions ou aux activités sociales, économiques ou culturelles propres à ce territoire. Il encourage les chercheurs universitaires et les organismes communautaires du Nord à travailler en partenariat.

Le Programme a pour objectifs de générer une excellente recherche en sciences humaines menée dans les régions du Nord du Canada ou à leur sujet en impliquant davantage les communautés du Nord, d'améliorer les possibilités de formation des futurs chercheurs et de favoriser une meilleure intégration au sein des établissements de recherche sur le Nord, des communautés locales et des ministères.

Valeur : Jusqu'à 40 000 \$ pour une période de deux ans.

Candidats admissibles : Les professeurs, les chercheurs postdoctoraux affiliés à une université et les organismes communautaires et sans but lucratif.

PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE DIFFUSION LIÉ AUX LANGUES OFFICIELLES

Date limite : Voir le site Web (www.ccrsh.ca).

Cette initiative conjointe du CRSH et du ministère du Patrimoine canadien offre trois types de financement pour la recherche et la diffusion de la recherche dans le but de contribuer au dynamisme des communautés anglophones et francophones minoritaires du Canada et de favoriser la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Ce programme appuie la recherche menée dans des domaines cruciaux pour les politiques et les pratiques relatives aux langues officielles et aide à assurer la diffusion et l'utilisation des résultats de recherche de façon efficace et appropriée. Parmi les thèmes de recherche prioritaires figurent l'enseignement dans la langue de la minorité, l'apprentissage de la langue seconde, la gouvernance et le développement communautaire ainsi que la dualité linguistique.

Valeur : Subventions de recherche : jusqu'à 50 000 \$ par année pour une période maximale de deux ans; Subventions pour ateliers et colloques : jusqu'à 50 000 \$ pendant un an; Subventions pour chercheurs en résidence virtuelle : indemnité allant jusqu'à 50 000 \$ pour une période de huit mois, plus un maximum de 10 000 \$ couvrant les frais de recherche.

Candidats admissibles : Les professeurs et les chercheurs postdoctoraux affiliés à une université.

PROGRAMME SUR LES RAPPORTS EN ÉVOLUTION

Date limite : Voir le site Web (www.ccrsh.ca).

Cette initiative, menée conjointement avec la Commission du droit du Canada (CDC), permet de financer la rédaction de documents de recherche portant sur des questions de politiques publiques liées à la réforme du droit. Chaque année, le Programme met l'accent sur un des quatre thèmes suivants : les rapports économiques, les rapports personnels, les rapports sociaux et les rapports gouvernementaux.

Valeur : Jusqu'à 40 000 \$ par document pour une période d'un an.

Candidats admissibles : Les professeurs et les chercheurs postdoctoraux.

SUBVENTIONS DE RECHERCHE-CRÉATION EN ARTS ET LETTRES

Date limite : Le 22 septembre 2006.

Ce programme invite les chercheurs-créateurs à soumettre une demande de subvention pour financer leurs activités de recherche-création.

Selon le CRSH, les chercheurs-créateurs sont des membres réguliers du corps professoral d'un établissement postsecondaire canadien dont les fonctions comprennent la poursuite de travaux de recherche, la création d'œuvres d'art et la formation d'étudiants. La recherche-création représente toute activité ou démarche de recherche favorisant la création d'œuvres littéraires ou artistiques qui répondent aux normes d'excellence établies et qui se prêtent à la publication, à une présentation publique ou à une exposition. Les disciplines artistiques admissibles comprennent l'architecture, le design, la création littéraire, les arts visuels, les arts d'interprétation, le cinéma, la vidéo, les arts de la performance, les arts interdisciplinaires ainsi que les arts médiatiques et électroniques.

Valeur : Jusqu'à 250 000 \$ pour une période de trois ans, dont un maximum de 100 000 \$ au cours d'une des années de la subvention.

Candidats admissibles : Les professeurs.

INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE (IDR)

Dates limites : Le 7 octobre 2006 et le 7 avril 2007.

Ce programme soutient les premières étapes de la recherche en appuyant l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse, de structuration, d'intégration et de transfert des connaissances en sciences humaines. Ses objectifs spécifiques consistent à aider les chercheurs : 1) à élaborer de nouveaux sujets ou projets de recherche; 2) à étudier des perspectives et des orientations conceptuelles et méthodologiques; 3) à analyser de façon critique la recherche, y compris ses réalisations, son impact, ses forces et le point où en est son développement.

Valeur : Jusqu'à 40 000 \$ pour une période de deux ans.

Candidats admissibles : Les professeurs, les organismes communautaires et sans but lucratif, les établissements postsecondaires et les sociétés savantes.

INITIATIVE DE RECHERCHE SUR LA PARTICIPATION AU SPORT

Date limite : Subventions de recherche : le 15 octobre 2006; Suppléments aux bourses postdoctorales : le 30 septembre 2006; Suppléments aux bourses de doctorat : la même date que pour les bourses de doctorat.

Cette initiative conjointe du CRSH et de Sport Canada permet de financer la recherche qui aide à mieux comprendre la participation des Canadiens au sport et inspire les programmes et les politiques qui visent à favoriser et à stimuler la participation des Canadiens au sport.

Valeur : *Subventions de recherche : jusqu'à 250 000 \$ pour une période de trois ans; Suppléments aux bourses postdoctorales : jusqu'à 10 000 \$ en plus de la valeur de la bourse postdoctorale; Suppléments aux bourses de doctorat : jusqu'à 10 000 \$ en plus de la valeur de la bourse de doctorat.*

Candidats admissibles : *Les professeurs (Subventions de recherche); les étudiants des cycles supérieurs (Suppléments aux bourses de doctorat); les chercheurs postdoctoraux (Suppléments aux bourses postdoctorales).*

BOURSE THÉRÈSE F. CASGRAIN

Date limite : *Le 30 septembre 2006.*

Administrée par le CRSH au nom de la Fondation Thérèse F. Casgrain, cette bourse appuie la recherche portant sur les femmes et le changement social au Canada.

Valeur : *Une allocation de 40 000 \$, dont 10 000 \$ pouvant être utilisés pour couvrir les frais de recherche et de déplacement liés à la recherche.*

Candidats admissibles : *Les professeurs.*

CHERCHEUR EN RÉSIDENCE VIRTUELLE

Date limite : *Voir le site Web (www.crsh.ca).*

Cette initiative permanente fait la promotion de la recherche multidisciplinaire et interdisciplinaire traitant d'enjeux liés à la réforme du droit et contribue à bâtir des alliances entre les disciplines universitaires, la Commission du droit du Canada (CDC) et les responsables de l'élaboration des politiques. Chaque année, ce programme accorde à un chercheur le financement dont il a besoin pour travailler avec la CDC au progrès de la recherche sur un ou plusieurs thèmes.

Valeur : *Jusqu'à 50 000 \$ pendant huit mois, plus un maximum de 10 000 \$ pour les dépenses liées à la recherche.*

Candidats admissibles : *Les professeurs et les chercheurs postdoctoraux.*

MÊME LES IDÉES LES PLUS BRILLANTES
ONT BESOIN D'ÊTRE ÉCLAIRÉES

3 DIFFUSION DE LA RECHERCHE

Les subventions de diffusion de la recherche du CRSH donnent aux chercheurs l'occasion de faire connaître leurs idées par l'intermédiaire de colloques, d'ateliers, de revues spécialisées et de publications savantes.

AIDE AUX ATELIERS ET AUX COLLOQUES DE RECHERCHE AU CANADA

Dates limites : Le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Ce programme appuie la diffusion des résultats de recherche au sein des disciplines et entre elles ainsi qu'entre les chercheurs canadiens et étrangers. Il offre des subventions aidant à couvrir les frais d'organisation, y compris les frais d'administration, de déplacement et de séjour (mais non les honoraires), ainsi que les frais relatifs à la publication d'actes ou de comptes rendus.

Le terme « atelier » désigne un petit événement d'au plus 30 participants invités ayant pour objectifs l'élaboration d'un programme de recherche particulier ou l'établissement de priorités de recherche ainsi que la production d'un résultat concret (un livre, un énoncé de politique, etc.). Le terme « colloque » désigne un événement spécial portant sur un ou plusieurs thèmes distincts du domaine des sciences humaines qui est ouvert aux chercheurs ainsi qu'aux étudiants provenant du Canada et de l'étranger.

Valeur : Subventions pour ateliers : jusqu'à 25 000 \$; Subventions pour colloques : jusqu'à 20 000 \$ (au plus 200 participants), jusqu'à 35 000 \$ (de 201 à 400 participants) ou jusqu'à 50 000 \$ (plus de 400 participants).

Candidats admissibles : Les professeurs et les titulaires d'une bourse postdoctorale.

AIDE AUX REVUES DE RECHERCHE ET DE TRANSFERT

Date limite : Le 30 juin, tous les trois ans (2007, 2010, etc.).

Ce programme appuie la communication de résultats de recherche inédits et le transfert de connaissances aux praticiens en accordant une aide financière pour la publication de revues de qualité qui intéressent un large éventail de lecteurs et de collaborateurs à l'échelle tant nationale qu'internationale. Les subventions aident les revues de recherche ou de transfert de connaissances à couvrir une partie de leurs coûts de production.

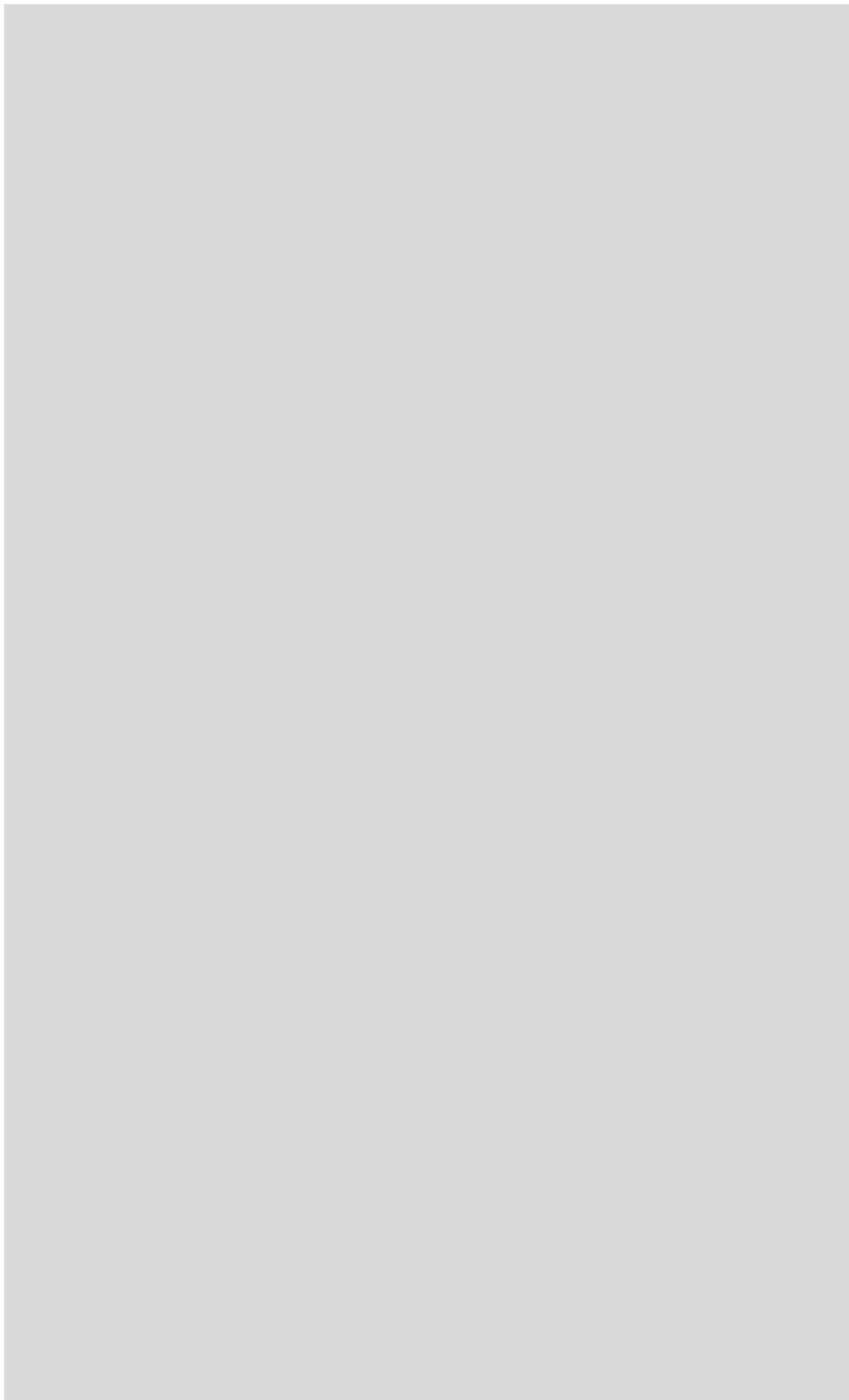
Valeur : Jusqu'à 30 000 \$ par année pour une période de trois ans, somme calculée en fonction de la moitié des recettes moyennes admissibles réalisées au cours des deux derniers exercices financiers complets.

Candidats admissibles : Les professeurs.

AIDE À L'ÉDITION SAVANTE

Administré par la Fédération canadienne des sciences humaines (FCSH) pour le compte du CRSH, ce programme finance la publication de travaux d'érudition qui contribuent au progrès des connaissances dans un domaine particulier.

Pour obtenir des renseignements détaillés concernant le programme et la présentation des demandes, veuillez consulter le site Web de la Fédération (www.fedcan.ca).



LE COIN DES ÉTUDIANTS

Grâce à ses programmes de bourses de maîtrise et de doctorat, le CRSH contribue à former la prochaine génération de chercheurs, de leaders et de penseurs canadiens.

BOURSES DE MAÎTRISE DU PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DU CANADA

Date limite : Pour les candidats inscrits dans une université canadienne, la date limite est déterminée par l'université. Pour les candidats devant soumettre leur demande directement au CRSH, la date limite est le 1^{er} décembre 2006.

Les bourses de maîtrise attribuées dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures du Canada visent à permettre de développer des aptitudes de recherche et de former un personnel hautement qualifié en finançant des étudiants en sciences humaines qui ont fait preuve d'une réussite exceptionnelle au cours de leurs études de 1^{er} cycle et au début de leurs études de 2^e cycle.

Valeur : 17 500 \$ pendant 12 mois.

Candidats admissibles : Les étudiants des cycles supérieurs inscrits – ou ayant l'intention de s'inscrire – à temps plein à un programme de maîtrise en sciences humaines qui comporte un important volet de recherche. Les bourses sont valables uniquement dans les universités canadiennes reconnues.

BOURSES DE DOCTORAT DU PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DU CANADA ET BOURSES DE DOCTORAT DU CRSH

Date limite : Pour les candidats inscrits dans une université canadienne, la date limite est déterminée par l'université. Pour les autres candidats, la date limite est le 15 novembre 2006.

Ces programmes visent à développer des compétences de recherche et à former un personnel hautement qualifié en finançant des étudiants en sciences humaines qui ont fait preuve d'une réussite exceptionnelle au cours de leurs études de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs. Les candidats ont à remplir un seul formulaire pour les deux types de bourses.

Valeur : Bourses de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada : 35 000 \$ par année pendant 36 mois, valables de la première à la troisième année ou de la deuxième à la quatrième année d'un programme de doctorat; Bourses de doctorat du CRSH : 20 000 \$ par année pour une période ne pouvant pas dépasser les quatre premières années d'un programme de doctorat.

Candidats admissibles : Les étudiants des cycles supérieurs inscrits – ou ayant l'intention de

s'inscrire – à temps plein à un programme de doctorat en sciences humaines. Les bourses de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada ne sont valables que dans les universités canadiennes reconnues, alors que les Bourses de doctorat du CRSH sont valables dans toutes les universités reconnues au Canada ou à l'étranger à condition que le candidat ait obtenu au moins un diplôme d'une université canadienne.

BOURSE AILEEN D. ROSS

Date limite : *La même que pour les bourses postdoctorales ou les bourses de doctorat, selon le cas.*

Cette bourse est accordée à un chercheur exceptionnel, titulaire d'une bourse de doctorat ou d'une bourse postdoctorale, qui mène une recherche en sociologie, plus précisément en ce qui a trait à la pauvreté.

Valeur : *10 000 \$, en plus de la valeur de la bourse postdoctorale ou de la bourse de doctorat.*

Candidats admissibles : *Les chercheurs postdoctoraux et les étudiants des cycles supérieurs ayant été retenus dans le cadre du concours des bourses de doctorat ou des bourses postdoctorales.*

SUPPLÉMENTS DU SERVICE CANADIEN DES FORÊTS (SCF) AUX BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Date limite : *La même que pour les bourses de doctorat.*

Ce programme offre des suppléments aux titulaires de bourses de doctorat du CRSH qui mènent des travaux de recherche en foresterie pertinents pour l'élaboration de politiques. Il encourage les étudiants à mener, dans les centres régionaux ou nationaux du SCF, des recherches en foresterie à caractère social, économique, culturel et environnemental ainsi qu'à y participer.

Valeur : *5 000 \$ par année pour une période d'un an ou deux, en plus de la valeur de la bourse de doctorat.*

Candidats admissibles : *Les étudiants des cycles supérieurs qui ont fait une demande de bourse de doctorat du CRSH ou qui en possèdent déjà une.*

BOURSE DE LA REINE

Date limite : *Aucune demande n'est nécessaire.*

Chaque année, le CRSH accorde la Bourse de la Reine à un titulaire de bourse de doctorat du CRSH qui entreprend un programme de doctorat en études canadiennes dans une université canadienne.

Valeur : *Les frais de scolarité et de voyage, en plus de la valeur de la bourse de doctorat.*

Candidats admissibles : *Les étudiants des cycles supérieurs ayant été retenus dans le cadre du concours des bourses de doctorat du CRSH.*

INITIATIVE DE RECHERCHE SUR LA PARTICIPATION AU SPORT : SUPPLÉMENTS AUX BOURSES DE DOCTORAT

Date limite : *La même que pour les bourses de doctorat.*

Cette initiative conjointe du CRSH et de Sport Canada permet de financer la recherche qui aide à mieux comprendre la participation des Canadiens au sport et inspire les programmes et les politiques qui visent à favoriser et à stimuler la participation au sport.

Valeur : *Jusqu'à 10 000 \$, en plus de la valeur de la bourse de doctorat.*

Candidats admissibles : *Les étudiants des cycles supérieurs qui ont fait une demande de bourse de doctorat du CRSH ou qui en possèdent déjà une.*

DE BONNES IDÉES FONT DE BONS PROFESSEURS

5 ÉTABLISSEMENTS

La recherche est une partie essentielle d'un programme d'enseignement universitaire dynamique. Afin d'aider les universités du Canada – en particulier celles de petite taille qui mettent l'accent sur la formation de premier cycle – à renforcer leur capacité à mener une recherche de qualité, le CRSH offre des subventions visant à enrichir l'environnement de la recherche, à financer des projets de petite envergure et à faire connaître les résultats de cette recherche au-delà du milieu universitaire.

AIDE AUX PETITES UNIVERSITÉS (APU)

Date limite : *Le 1^{er} décembre, tous les trois ans (2007, 2010, etc.).*

Ce programme aide les universités canadiennes de petite taille à développer leurs compétences en recherche. Il finance entre autres des centres de recherche, des étudiants de doctorat dont le programme d'études est lié à la subvention d'APU, des séminaires visant l'élaboration de programmes, des chercheurs invités (frais de déplacement et de séjour), des colloques et des symposiums ainsi que des activités de recherche concertée ou d'établissement de partenariats.

Valeur : *Jusqu'à 30 000 \$ par année pendant trois ans.*

Candidats admissibles : *Les établissements postsecondaires.*

SUBVENTIONS INSTITUTIONNELLES DU CRSH

Date limite : *Le 1^{er} décembre 2006.*

Ce programme aide les universités canadiennes à améliorer la recherche : 1) en permettant aux nouveaux chercheurs de devenir compétitifs; 2) en appuyant les chercheurs établis ayant de modestes besoins de financement; 3) en soutenant la diffusion des résultats de recherche et la collaboration à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Ce programme offre des subventions globales annuelles aux universités canadiennes. Les établissements utilisent ces subventions pour financer des projets de recherche de faible envergure en sciences humaines nécessitant 7 000 \$ par année ou moins.

Valeur : *Le montant des subventions (minimum de 5 000 \$) est calculé en fonction du nombre de membres admissibles faisant partie du corps professoral de l'établissement et d'autres facteurs.*

Candidats admissibles : *Les établissements postsecondaires.*

LA CRÈME DE LA CRÈME

Depuis plus de 25 ans, la recherche financée par le CRSH est essentielle pour faire du Canada l'une des nations les plus novatrices et prospères du monde. Les prix du CRSH récompensent les réalisations exceptionnelles de chercheurs en sciences humaines à toutes les étapes de leur carrière.

MÉDAILLE D'OR DU CRSH POUR LES RÉALISATIONS EN RECHERCHE

La Médaille d'or du CRSH représente la plus grande distinction de recherche que le CRSH puisse accorder. Cette médaille, liée à une bourse de 100 000 \$, est remise chaque année à un chercheur qui, par son leadership, son dévouement et l'originalité de sa pensée, a considérablement aidé à mieux faire comprendre son domaine de recherche, enrichi la société canadienne et contribué au milieu culturel et intellectuel du Canada.

PRIX AURORE DU CRSH

Le Prix Aurore du CRSH rend hommage à un nouveau chercheur exceptionnel qui acquiert une réputation pour le caractère passionnant et original de ses travaux de recherche en sciences sociales ou humaines. D'une valeur de 25 000 \$, ce prix est accordé chaque année au nouveau chercheur qui a été le mieux classé dans le cadre du concours des Subventions ordinaires de recherche.

PRIX POSTDOCTORAL DU CRSH

Ce prix de 10 000 \$ est accordé chaque année au meilleur titulaire de bourse postdoctorale du CRSH.

BOURSE WILLIAM E. TAYLOR DU CRSH

Cette bourse de 5 000 \$ est accordée chaque année au meilleur titulaire de bourse de doctorat du CRSH.

SAVOIR, C'EST COMPRENDRE

C R S H . C A